

L'établissement change de logiciel dès la rentrée prochaine, toutes les factures se trouveront directement sur le site ou sur l'application « ecoledirecte » dont vous recevrez les codes courant septembre.

CONTRIBUTION DES FAMILLES	
N.B. : Tout trimestre commencé est dû	
600,00 €	
Soit 60 € / mois Pendant 10 mois	

FRAIS COMPLEMENTAIRES	
Sections sportives	Montants déterminés à la rentrée
Autres frais le cas échéant	Pochettes TD ou TP si dépassement, sorties scolaires, voyages, secourisme, cotisation APEL (en fonction du choix des familles).

TABLETTES NUMERIQUES	
Pour tous les élèves de seconde et de premières préparant un baccalauréat, un pack numérique comprenant une tablette I PAD, une protection renforcée, une assurance et la maintenance vous sera fourni obligatoirement.	
Elève arrivant en 2^{nde} générale et 2^{nde} bac professionnel	Elève arrivant en 1^{ère} générale et en 1^{ère} bac professionnel
180 € par an soit 18 €/mois sur 10 mois pendant 3 ans.	270 € par an soit 27 €/mois sur 10 mois pendant 2 ans.

RESTAURATION	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Externe : Coût du repas : 5,85 € (Les repas seront facturés en fin de mois - Pour les familles en prélèvement, la somme sera prélevée le 7 du mois suivant et paiement sous 15 jours pour les familles qui règlent par chèque. ▪ Classe ULIS : Coût du repas : 5,60 € (Les élèves sont considérés comme externes, mais ils peuvent rester déjeuner s'ils le souhaitent) ▪ Demi-pensionnaire 5 jours ▪ Demi-pensionnaire 4 jours : journée d'absence, <u>uniquement le mercredi</u> ▪ Forfait Lunch box : forfait de 0,50 € / jour 	

Lycée Général et Technologique :				
	Demi-pension 5 Jours		Demi-pension 4 Jours	
	840,00 € / an Soit 84,00 € / mois		680,00 € / an Soit 68,00 € / mois	
Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites				
	Demi-pension 5 jours		Demi-pension 4 jours	
	<u>Annuel</u>	<u>Mensuel (10 mois)</u>	<u>Annuel</u>	<u>Mensuel (10 mois)</u>
TERM PROV	700 €	70,00 €	565 €	56,50 €
1ER PROV	678 €	67,80 €	547 €	54,70 €
2DE MRCU	728 €	72,80 €	588 €	58,80 €
TERM ECM	616 €	61,60 €	496 €	49,60 €
2DE ECM	700 €	70,00 €	565 €	56,50 €
TERM SPVL	560 €	56,00 €	449 €	44,90 €
1ERE SPVL	678 €	67,80 €	547 €	54,07 €
2DE SPVL	728 €	72,80 €	588 €	58,80 €
TERM ASSP STRUCTURE	622 €	62,20 €	501 €	50,10 €
TERM ASSP DOMICILE	622 €	62,20 €	501 €	50,10 €
1ERE ASSP STRUCTURE	678 €	67,80 €	547 €	54,70 €
1ERE ASSP DOMICILE	678 €	67,80 €	547 €	54,70 €
2DE ASSP	728 €	72,80 €	588 €	58,80 €
TERM AEPE	616 €	61,60 €	496 €	49,60 €
2DE AEPE	728 €	72,80 €	588 €	58,80 €

INTERNAT (RESTAURATION + HEBERGEMENT)

Lycée Général et Technologique :

Internat

3150 € / an
Soit 315,00 € / mois

Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites

	Internat	
	Annuel	Mensuel (10 mois)
TERM PROV	2 950 €	295,00 €
1ER PROV	2 918 €	291,80 €
2DE MRCU	2 990 €	299,00 €
TERM ECM	2 830€	283,00 €
2DE ECM	2 950 €	295,00 €
TERM SPVL	2 750 €	275,00 €
1ERE SPVL	2 918 €	291,80 €
2DE SPVL	2 990 €	299,00 €
TERM ASSP	2 838 €	283,80 €
TERM ASSP DOMICILE	2 838 €	283,80 €
1ERE ASSP	2 918 €	291,80 €
1ERE ASSP DOMICILE	2 918 €	291,80 €
2DE ASSP	2 990 €	299,00 €
TERM AEPE	2 830 €	283,00 €
2DE AEPE	2 990 €	299,00 €

Infos internat

→Un acompte de 200 euros est versé le jour de la rentrée des internes, le solde étant réglé au moyen de 10 prélèvements ou de 3 règlements par chèque.

→Une caution de 100 euros (chèque ou espèces) est également demandée lors de l'état des lieux (merci d'indiquer au dos du chèque « caution internat »).

L'établissement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 100 euros en cas de désistement en cours d'année, de détérioration volontaire ou d'impayés.

N.B. : L'engagement est pris pour l'année.

REDUCTIONS

- Réduction accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie (**avec certificat médical**) :
 - 8 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive, soit 40 euros / semaine pour **les internes**
 - 3 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive pour **les demi-pensionnaires**

Une réduction de 10% est appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée ND du Mur – Le Porsmeur, Groupe scolaire Saint JOSEPH, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie St Thégonnec). Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

FACTURATION

Les frais indiqués seront facturés comme suit :

- **Mi-octobre** : Contribution annuelle, demi-pension, internat...

- **Dans l'année** : secourisme, voyages, sorties diverses...

- **Voyages scolaires** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec contribution et la restauration. Un prélèvement de 30 euros par mois et par voyage sera effectué à partir du mois d'octobre, les prélèvements seront régularisés une fois la destination et le montant connus.

En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commercé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.

ASSURANCE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT : Mutuelle St Christophe

MODE DE REGLEMENT

De préférence :

- Le Prélèvement automatique mensuel : sur 10 mois, le 7 de chaque mois **d'octobre 2019 à juillet 2020. (voir feuille modalités de prélèvements automatiques)**
- Le règlement par chèque : 3 échéances : Novembre, Février et Avril.

Pour faciliter les démarches, les 3 chèques sont à transmettre avec le 1^{er} paiement en novembre. Les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

INFORMATIONS DIVERSES

Manuels scolaires : pour tous les élèves. Les livres sont distribués aux élèves. En cas de dégradation ou de perte d'un livre, celui-ci sera facturé.